Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260521-2026_052-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 MAI 2026

DATE DE CONVOCATION : 12/05/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (1) : Franck MISUK, donne pouvoir à Pascal LEMESLE

Secrétaire de Séance : Jacqueline DRONIOU

FINANCES - CAMPING MUNICIPAL - AJOUT DE TARIFS 2026
Délibération 2026_052

Pour favoriser l'accès au logement des travailleurs saisonniers, il est proposé de fixer des tarifs 2026 pour les emplacements de camping avec 50% de réduction par rapport à notre tarif :

2026	Moyenne Saison	Haute Saison
Emplacement avec électricité tente/camping-car	16 €	21,50 €
Forfait « travailleur saisonnier »	**8 €**	**10,75 €**

En parallèle, il sera proposé une convention tripartite entre la commune, l'entreprise et le travailleur saisonnier afin de sécuriser l'ensemble.

Par ailleurs, il y a eu des demandes de location du petit chalet (2 personnes) à la nuitée en moyenne saison. Jusqu'à maintenant il n'était disponible qu'à la semaine.
Voici la proposition de tarifs :

Moyenne saison 2026	1 nuit	2 nuits	3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits
Chalet 4 personnes	81 €	127 €	183 €	239 €	295 €	351 €	355 €
Chalet 2 personnes	**57 €**	**90 €**	**130 €**	**169 €**	**200 €**	**230 €**	**235 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'ajouter ces différents tarifs 2026 pour le Camping conformément aux tableaux ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Jacqueline DRONIOU.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)